



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit
Académie de Musique et des Arts de la parole de La Hulpe - Direction : FEIST, Catherine
Rue Des Combattants 3
1310 La Hulpe
02 654 12 83 | info@academiedelahulpe.be
MATRICULE : 57122157777 - FASE : 629
ANNEE SCOLAIRE : 2022-2023 | ANNEXE G

Droit d'inscription / Réduction / Exemption

Situation de l'élève	Document à fournir	A payer	
12 - 18 ans	Copie de la carte d'identité	82,00 €	CI
+ 18 ans	Copie de la carte d'identité	205,00 €	CI
Elève libre	Copie de la carte d'identité	0,00 €	CI
- 12 ans	Copie de la carte d'identité	0,00 €	CI

N°	Situation de l'élève	Documents à fournir (carte d'identité + attestation)	A payer	A fournir
1	Elève inscrit dans l'enseignement supérieur, obligatoire ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française	Attestation de l'établissement de l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	82,00 €	CI + A
2	Plus de 12 ans / inscrit enseignement primaire	Attestation de l'école primaire fréquentée	0,00 €	CI + A
3	Chômeur complet indemnisé sous la mutuelle en continuité	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC - syndicats), annexe H4	0,00 €	CI + B + 0
4	Elève à charge d'un chômeur complet indemnisé sous la mutuelle ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM	Attestation de l'ONEM, annexe H4 uniquement + composition de ménage	0,00 €	CI + B + C + 0
5	Elève bénéficiant du revenu d'intégration	Attestation du CPAS	0,00 €	CI + D
6	Bénéficiaire du revenu d'intégration et leurs enfants qui font partie du même ménage	Attestation du CPAS + composition de ménage	0,00 €	CI + C + D
7	Elève handicapé	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut d'handicapé de l'élève telles que les attestations du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) ! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !	0,00 €	CI + E
8	Bénéficiaire du statut de handicapé et leurs enfants qui font partie du même ménage	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut d'handicapé de l'élève telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) + composition de ménage ! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !	0,00 €	CI + C + E
9	Demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	Attestation du FOREM (Annexes H3) Attestations d'ACTIRIS (A15 et A23) Attestation VDAB ou de l'ADG	0,00 €	CI + H
10	Personne pensionnée sous statut GRAPA	Attestation du Service fédéral des pensions	0,00 €	CI + I
11	Troisième enfant inscrit dans un établissement de l'ESAHR (le moins âgé)	Preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés + composition de ménage	0,00 €	CI + C + J
12	Droit d'inscription déjà payé dans un autre établissement de l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR (annexe H5)	0,00 €	CI + F
13	Elève inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR (annexe H5)	0,00 €	CI + A
14	Elève inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6 uniquement)	0,00 €	CI + G
15	Elève inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuel ou Orfèvrerie	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6 uniquement)	0,00 €	CI + G

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données et à la loi cadre du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Ces données seront tenues à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans la stricte finalité de ses missions de contrôle. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès du service de protection des données du Ministère de la Communauté française, situé Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles (protectiondesdonnees@cfwb.be)